

EDITO

MOUVEMENT SOCIAL DE JANVIER 2016. BIS REPETITA ?

Le déclenchement des événements à Kasserine est saisissant de ressemblance avec un le 17 décembre 2010 à Sidi Bouzid, lorsqu'un certain Mohamed Bouazizi s'est immolé par le feu pour dénoncer un pouvoir qui l'empêchait de gagner sa croûte avec les moyens qu'il pouvait. Comme il y a cinq ans, le mouvement s'est étendu aux régions avoisinantes et partout on a entendu les mêmes slogans réclamant la justice sociale, le travail pour tous et le développement pour les régions oubliées. Le jeune immolé s'appelle cette fois-ci Ridha Yahiaoui, électrocuté au bout d'un poteau électrique. Lui aussi criait son désespoir de trouver travail et dignité...

On est en droit de se poser la question : qu'est-ce qui a changé depuis cinq ans ? L'ANC a adopté une nouvelle constitution qui dispose en son article 12 : « L'Etat a pour objectif de réaliser la justice sociale, le développement durable, l'équilibre entre les régions et une exploitation rationnelle des richesses nationales en se référant aux indicateurs de développement et en se basant sur le principe de discrimination positive... ». Il y a fallu la pression permanente de la société civile. Mais sur le terrain : toujours rien. Ou plutôt si : les inégalités régionales se sont creusées, le chômage a quasiment doublé de volume, en particulier parmi les diplômés qui constituent désormais le tiers des chômeurs (242.000 sur 620.000). Cette population hors circuit se trouve principalement dans les régions intérieures : dans les neuf gouvernorats de Béja, Jendouba, Kasserine, Sidi Bouzid, Gabès, Médenine, Tataouine, Gafsa et Kébili.

L'enseignement supérieur, naguère fleuron de l'Etat tunisien n'est plus ce qu'il était. Dès la fin du siècle dernier les symptômes de la crise

étaient criants : une baisse vertigineuse de la qualité de l'enseignement, la raréfaction des débouchés, le tout en l'absence de vision réformatrice... les créations d'emplois ces dernières années dans l'industrie manufacturière (de taille moyenne, employant 120 personnes) par exemple ont absorbé à peine 9% des diplômés, alors que ce secteur bénéficie de fortes stimulations aux investissements (Leaders, 21-01-2016).



Le problème ne réside pas seulement en l'incapacité des gouvernements successifs qui se contentent de réagir au coup par coup, sans stratégie aucune : le recours aux chantiers, au mécanisme 16, aux sociétés d'environnement et de plantations demeurent des mesures à la petite semaine, autant dire des cautères sur une jambe de bois. Plus grave est la perpétuation du modèle de développement des années Ben Ali dont l'échec est avéré. Le droit au travail et l'égalité régionale peuvent être gravés dans le marbre de la loi fondamentale, les chômeurs et les laissés-pour-compte ne voient rien venir.

LETTRE DU COMITÉ

Comment s'étonner dès lors de réédition des mêmes mots d'ordre de la Révolution par les mêmes insurgés d'hier, et d'avant-hier au Bassin minier, à Ben Guerdane ou à la Skhira.

Ce qui entretient la révolte de la jeunesse, notamment les diplômés chômeurs, c'est la grande contradiction entre les revendications de la Révolution inscrites de haute lutte dans la nouvelle constitution et la persistance d'un libéralisme débridé, de la marchandisation de la vie quotidienne, de la corruption et du favoritisme dans l'accès à l'emploi aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public.

Le tout sur fond de délitement politique dont l'aspect le plus immédiat est le déchirement des petits chefs qui donnent l'impression de s'étriper pour les maroquins et les prébendes et de faire fi de la souffrance profonde des plus humbles, rabaisant ainsi l'autorité de l'Etat et discréditant dangereusement la chose politique elle-même.

Cinq ans après une Révolution dont l'horizon social était l'évidence même, il nous reste à répéter inlassablement que le pays court à la faillite si des réformes sociales véritables ne sont pas entreprises à bref délai. Le chômage, les déséquilibres régionaux, la corruption ont atteint des proportions insupportables. On attend de l'état un sursaut qui lui rende ses fonctions sociales et régulatrices. A défaut de quoi, d'ers conflagrations sociales sont probables, et sans doute d'une autre ampleur.

L'alternative est claire : réussir le pari de la justice, de la démocratie et des droits de l'Homme sur lequel des générations de tous les horizons politiques et intellectuels ont misé par leurs sacrifices ou livrer le pays à l'inconnu et aux pires aventures. Plus que jamais, le dialogue national pour la réforme et le salut national est à l'ordre du jour. Il doit mobiliser tous les acteurs politiques, économiques, syndicalistes, associatifs, experts... Toutes les bonnes volontés pour l'ultime sursaut national.

DE L'URGENCE D'UNE LOI CONTRE LE RACISME

Je rêve que mes quatre petits-enfants vivront un jour dans une nation où ils ne seront pas jugés sur la couleur de leur peau, mais sur la valeur de leur caractère. Je fais aujourd'hui un rêve !

Martin Luther King

Malgré le séisme que la Révolution tunisienne dans le monde arabe ; malgré les avancées réelles dans le processus de transition : deux échéances électorales franchies avec succès en 2011 et 2014 ; malgré l'adoption d'une Constitution, qui est de loin le texte le plus démocratique en son genre dans la région, malgré ses ambiguïtés... la Tunisie est encore loin du compte.

Remontons plus loin dans le temps : le 23 janvier 1846, Ahmed Bey prend la décision d'abroger l'esclavage et d'affranchir tous les esclaves du pays. La petite régence accomplissait ce geste avant tous les autres pays du monde arabo musulmans, et deux ans avant la France... La fierté légitime que peuvent en tirer les Tunisiens est cependant gâchée par la persistance d'un racisme diffus. Un racisme qui a paradoxalement

éclaté au grand jour depuis la Révolution du 14 janvier 2011. La révolution culturelle demeure inaccomplie et le geste juridique d'Ahmed Bey inachevé.

Evoquant la condition des noirs dans le village de Gosba à Médenine, notre amie Maha Abdelhamid dénonce un véritable apartheid où rien ne manque, pas même les bus des écoliers selon la couleur de la peau : « Sujets libres et citoyens, les Tunisiens du village sont toujours nommés « Abid », esclaves. Ils sont encore considérés comme des citoyens de second ordre, inférieurs aux blancs de leur village. » (Businessnews, 21-04-2015, voir également le documentaire de Ramzi Bjaoui, Les esclaves de Ghbonten, Mémoire de l'oubli).

Dans ce village devenu la métaphore de nos tares

LETTRE DU COMITÉ

les plus honteuses, les noirs sont aussi les pauvres parmi les pauvres et sont voués à une double exclusion, comme à une double peine.

Mais le phénomène n'est pas cantonné à une petite enclave du Sud « Il est partout dans les villes, villages et quartiers : Gwanda, Medou, Djerba, Mareth, Gabès, Sfax... Et même à Tunis. La seule différence à mon sens est l'institutionnalisation du racisme à Gosba. Ailleurs, le racisme est pour ainsi dire informel, sournois ou ostensible. Mais partout il se développe à ciel ouvert au vu et au su de tous » ajoute Maha dans une Lettre ouverte à l'ARP le 15 avril 2015.

En effet, le racisme rampant est plus insidieux mais toujours aussi violent : combien de citoyen.n.es à la peau noire continuent de subir les humiliations au quotidien, dans la rue, dans les transports publics voire dans les médias : qui se souvient des ignominies subies par l'ancienne présidente due la SNJT, Nejiba Hamrouni ? L'omerta des collègues et de la société civile n'eut d'égal que la lâcheté de la Justice.

Le racisme ne prend pas uniquement pour cible les Tunisiens noirs, il s'attaque également aux étudiants africains résidant en Tunisie. Faut-il rappeler les « incidents » qui ont suivi l'élimination de la Tunisie lors du dernier CAN et les agressions dont ont été victimes les noirs subsahariens à Sfax, à Tunis et ailleurs : « Ils m'ont tabassé tout en m'injuriant et m'ont sommé de retourner d'où je viens, du pays des singes qui bouffent des bananes ! Je me suis rendu au poste de police pour déposer plainte, les policiers m'ont demandé de rentrer chez moi sans prendre en compte ma plainte ! », raconte un étudiant malien (Businessnews, 21-04-2015).

On ne peut pas ne pas citer la lettre poignante de l'étudiante, également malienne, Miriam Touré : « En quittant mon pays, il y a quelques années, je souriais à l'idée de découvrir cette Tunisie dont tout le monde parlait, le "Paris Africain", la "Dame digne de tous les éloges", le pays de tous les droits, la patrie de la liberté et de la tolérance (...) Hélas, la phase d'émerveillement passée, je me suis rendue compte que de l'autre côté du miroir se cachait une face plus sombre, plus lugubre: une société infectée par le racisme. »



Alors que la Tunisie vient de fêter l'anniversaire de l'abolition de l'esclavage et que l'Etat avait depuis longtemps ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, et malgré la batterie d'autres textes internationaux, le dispositif de lutte contre le racisme demeure inachevé, car nous manque toujours un mécanisme efficient permettant d'assurer la protection des 10% de noirs tunisiens et de combattre la culture de la discrimination qui sévit encore un peu partout dans le pays. Il importe pour y arriver :

- D'adopter une loi pénalisant les discours et les actes racistes afin que nul n'ignore que le racisme n'est pas une opinion mais bien un délit.
- D'organiser des débats nationaux dans les médias, les espaces publics et les écoles, avec force témoignages afin que tous les Tunisiens sachent ce qu'il en est et que le mythe béat de l'exception tunisienne soit pour le moins relativisé.
- D'initier la diffusion d'une culture alternative contre toutes les discriminations dans les lieux d'enseignement, les cinémas, les maisons de la culture...

Il est grand temps de dévisager le racisme non seulement comme une question de morale publique puisqu'il s'agit de respecter la dignité humaine ; non seulement comme une question de droit car il s'agit de réprimer les atteintes à cette dignité ; mais aussi comme une question politique : le principe d'égalité entre tous les citoyen.n.es étant au cœur du projet démocratique.

1. L'association tunisienne des femmes démocrates tient congrès

Le 11ème congrès de l'ATFD s'est tenu le 23 janvier 2016 en présence de nombreux représentants de la société civile tunisienne. Ce fut l'occasion de passer en revue les questions relatives à la condition des femmes en Tunisie, à la persistance des relations patriarcales et du sexisme, de rappeler que ces questions sont éminemment sociales et ne peuvent être éludées au nom des urgences politiques. Mme Saïda Rached, la présidente sortante, a brossé un tableau peu reluisant de l'action de la coalition au pouvoir depuis les dernières élections. Elle a souligné que l'oubli des promesses électorales et plus généralement l'oubli de la question sociale sont à l'origine des mouvements sociaux qui secouent le pays. Tous les voyants sont au rouge a-t-elle rappelé : les régions de l'intérieur souffrent toujours du déséquilibre en matière de développement ; le taux de chômage ne cesse de croître, en particulier dans la population féminine où il atteint 22%, voire 42% chez les filles diplômées. Plusieurs intervenants ont insisté sur la nécessité de faire pression sur l'Assemblée des représentants du peuple (ARP) afin qu'elle vote au plus vite la loi sur la violence faite aux femmes. Mme la ministre en charge des Femmes et de la famille a précisé, de son côté, que le projet de loi en question est prêt et qu'il doit être discuté en Conseil des ministres avant d'être présenté à l'ARP. Affaire à suivre.

2. Liberté de pensée vs apostasie

Après la révolution du 14 janvier et plus précisément sous le gouvernement de la Troïka marqué par le laxisme que l'on sait, un vent de « Takfir » a soufflé violemment contre les artistes, les écrivains, les universitaires dont un certain nombre fut victime d'agressions verbales et physiques, de menaces et d'exclusions. Le triste feuilleton est relativement connu : les menées contre le film « laïcité inchallah », les attaques contre le palais al-abdellia, l'expulsion de Youssef Seddik de la cour de la Mosquée zaytouna ; l'agression contre Abdelfattah Mourou à Kairouan, les menaces à l'encontre du penseur Mohamed Talbi...

Il ne suffit pas d'inscrire la liberté de conscience, de croyance et de pensée dans la Constitution pour résoudre nos problèmes. Cette même Constitution a beau arborer « la défense des libertés académiques », les « idées » du Takfir continuent à cheminer dans les âmes malades. Cela remonte à loin : au temps d'Ibn Rochd et d'Inb al-Moqaffaa qui ont subi les pires persécutions. Le 6 janvier 2016, un autre épisode est advenu : ce fut au tour de Mme Amal Grami de subir une violente agression. L'acte n'était pas isolé mais précédé d'une campagne menée entre autres par le présentateur vedette de la chaîne Zaytouna. Mme Grami était tout simplement accusée de porter atteinte à la dignité du prophète. Une campagne de solidarité a promptement rétorqué aux « inquisiteurs » soulignant la collusion entre ce type de cabale et la menace terroriste qui pèse toujours sur le pays.

La CRLDHT réitère sa solidarité avec Amal Grami, se joint à toutes les voix qui s'élèvent contre le takfir qu'il soit « hard » ou « light ».

3. Un Tunisien sur quatre consommerait de la « drogue »

Par un communiqué publié le 31 décembre 2015, le ministère de la Justice a considéré que le projet d'amendement de la loi 52 sur la consommation de stupéfiants constitue une avancée législative bienvenue pour un secteur important des jeunes et de leurs familles. La loi actuelle est considérée par beaucoup d'observateurs comme contre-productive puisqu'elle transforme en délinquants des jeunes qui ont à peine fumé un « petit joint ». Le nouveau projet institue la progressivité des peines et introduit la notion de prévention. Le consommateur de cannabis pourra ainsi recourir aux soins psychologiques et à l'assistance sociale et ne sera passible de poursuite judiciaire qu'en cas de récidive...

Dans un premier temps, la pénalité, financière, varie entre 1000 et 2000 DT. La deuxième fois, l'amende peut atteindre 5000 DT. La peine de prison n'advient qu'à la deuxième récidive.

Selon une étude effectuée par la cellule de criminologie du centre d'études législatives et judiciaires, 57% des adolescents, de 13 à 18 ans,

LETTRE DU COMITÉ

s'adonnent à la drogue (mars 2015). Il faut noter cependant que ni les législateurs ni les experts en Tunisie ne font la différence entre drogues douces et drogues dures

4. L'association Shams veut reprendre ses activités

L'association Shams qui milite contre les discriminations pour orientation sexuelle, pour l'abolition des lois discriminatoires demande au gouvernement de lever la décision de geler des activités prises. Rappelons que le secrétaire général du gouvernement avait déclaré que l'association a dévié de ses objectifs initiaux en devenant un organisme de défense des homosexuels. L'avocat de Shams a rétorqué que la notion de « défense des minorités sexuelles » qui figure dans les statuts de l'association veut bien dire : « la défense des homosexuels, des bisexuels et des transsexuels ? » (ach-Chourouq, 15 janvier 2015). C'est la troisième fois que le chargé des contentieux du gouvernement présente une ordonnance sur requête pour geler les activités de Shams. La CRLDHT a toujours soutenu l'association et dénoncé les pressions, les menaces et les tracasseries dont elle est victime depuis sa naissance. Le 7 janvier 2016, le Comité a renouvelé son soutien ; a appelé le gouvernement à respecter la constitution et les engagements internationaux. Et afin que le droit tunisien soit mis en conformité avec la loi fondamentale du pays et le droit international, le

CRLDHT joint sa voix à tous ceux qui réclament l'abrogation de l'article 230 du code pénal qui criminalise l'homosexualité.

5. La liberté d'expression est-elle menacée ?

C'est en tout cas le sentiment du président du SNJT qui s'est dit inquiet de la révision des décrets-loi 115 et 116 projetés par les autorités qui risquent de miner l'acquis le plus précieux depuis la Révolution. Neji Bghouri a également évoqué deux hypothèques majeures qui pèsent sur la presse : les lobbies qui dominent l'information et la lenteur dans la réforme du système d'information en Tunisie. Cette inquiétude est partagée par 61% des Tunisiens si l'on en croit le sondage effectué par Emrod Consulting entre le 28 et le 31 décembre 2015 sur un échantillon de 1100 personnes entre 18 et 61 ans : un taux qui ne cesse de progresser (42% en 2012 et 54% en 2014).

6. Conseil supérieur de la Magistrature : un accouchement au forceps

L'Instance provisoire de contrôle de la Constitutionnalité des lois a, une fois encore, invalidé plusieurs articles de la loi portant création du CSM telle qu'elle a été adoptée par l'ARP. Cette décision, prise le 22 décembre 2015 oblige à revoir sa copie. La Commission de législation générale doit donc revoir le texte avant



COMITÉ POUR LE RESPECT DES LIBERTÉS ET DES DROITS DE L'HOMME EN TUNISIE.

membre du Réseau Euro-méditerranéen des Droits de l'Homme 21er rue Voltaire – FR-75011 PARIS
Tel/Fax : 00.33.(0)1.43.72.97.34 crlght@wanadoo.fr

LETTRE DU COMITÉ

de le présenter à un nouveau vote. Ainsi en a décidé le Bureau de l'Assemblée le 18 janvier 2016. Habib Kheder, vice-président de la Commission chargée des relations avec les autorités judiciaires a reconnu que la décision de l'Instance provisoire n'est pas susceptible de recours.

7. Internet : censure, jihad et pornographie

La chute du régime de Ben Ali, a libéré la navigation sur la Toile. Et les internautes tunisiens ont été débarrassés du fameux « Ammar 404 », sobriquet que les blogueurs ont donné à la censure qui s'abattait sur la cyberdissidence du temps de la dictature. Mais la navigation libre a ouvert d'autres vannes. Outre les sites culturels et politiques, les Tunisiens ont également « découvert » le site pornographique. Selon le temps du 14 janvier 2016 : un million de Tunisiens par mois visitaient des sites porno pour la seule année 2013, dont 24% de femmes note le quotidien.

Il y a pire, dans ce carrefour des paradoxes qu'est devenu la Tunisie : la fréquentation des sites jihadistes ne cesse aussi d'augmenter. Et les sites fermés sont aussitôt remplacés par d'autres. Les réseaux sociaux servent même d'offices de recrutement. Le porte-parole du gouvernement a fourni un chiffre alarmant 80 jeunes par an seraient embrigadés (as-Sabah- 12 janvier 2015).

8. La Révolution égyptienne : un anniversaire au goût de cendres

Il y a 5 ans, la place de la Libération du Caire ne désemplissait pas de jeunes venus par centaines de milliers, voire par millions exigeant la chute du régime Moubarak, prolongeant ainsi l'insurrection tunisienne. Cette année, l'armée a été mise en état d'alerte afin d'empêcher la moindre festivité. Au reste, l'anniversaire de la Révolution égyptienne n'a jamais été apprécié par les gouvernements successifs qui se sont succédés au pouvoir : celui du Conseil militaire, celui de Morsi, de Adli Mansour ou de Sissi.

Une véritable chape de plomb s'est abattue sur le pays depuis la prise du pouvoir par Adelfattah



Es-Sissi. Après la sanglante répression des frères musulmans, le régime s'est retourné contre les centaines de militants et associatif accusé d'avoir violé la loi sur les manifestations. Condamnés à des peines allant jusqu'à 15 ans, « les jeunes de la Révolution » croupissent tous en prison. Le Mouvement du 6 avril est déclaré organisation terroriste...

A l'occasion de ce 5ème anniversaire, le réseau Euromed a fait signé une déclaration par plusieurs figures de la lutte pour les droits de l'Homme demandant au Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'UE de mettre à l'ordre du jour de ses travaux le sort réservés aux militants égyptiens et de faire pression sur les autorités égyptiennes pour les libérer.